
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

25 Mars 2016

OBJET : Budget Primitif 2016 Délégation Patrimoine et Bâtiments

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt-cinq Mars, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Lucien LIMOUSIN donne procuration à Marie-Pierre CALLET,
Marine PUSTORINO donne procuration à Gérard GAZAY

ETAIT ABSENT :

Jacky GERARD

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
PRESERVATION DES TERRITOIRES
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2016 Délégation Patrimoine et Bâtiments

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées et les dotations prévues dans le rapport,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - pour la mise en œuvre des décisions,
 - pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations,
 - pour compléter et modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des opérations décidées.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée